



CTB cubage des bois ronds La nouvelle certification du cubage en scierie

Au cours de ces dernières années, plusieurs certifications individuelles concernant le cubage des grumes en scierie avaient été mises en place par FCBA à la demande des professionnels dans le but de simplifier les transactions commerciales avec les fournisseurs de bois.

Le succès de cette démarche a conduit à créer en 2008 une certification collective « CTB cubage des bois ronds » applicable désormais, à l'ensemble des scieries.

Pour prétendre à cette certification, la scierie doit disposer d'un cubeur prenant en compte le diamètre des bois sur deux axes et d'un traitement des données s'appuyant sur la norme NF B 53-020 « Cubage des bois ronds et assimilés », mais également d'un dispositif de verrouillage des paramètres de cubage.

Les critères certifiés portent sur le volume écorcé des grumes ou des billons livrés avec une marge d'erreur de 3 %, ainsi qu'en option, sur le classement qualitatif et le volume de purge réalisé.

Par ailleurs, l'entreprise doit tenir à disposition de son fournisseur un état des relevés de cubage avec l'origine des bois et les caractéristiques dimensionnelles de chaque grume (longueurs totale et commerciale, diamètre moyen, volume, etc..).

Le référentiel de cette certification est disponible sur le site FCBA www.fcba.fr

Vous pouvez également contacter :

S. Faure - FCBA
10, Avenue de St Mandé
75012 PARIS
Mail : serge.faure@fcba.fr
Tel : 01 4019 48 74